



MAIRIE de CRIEL sur Mer

COMMUNE DE CRIEL SUR MER

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMTE ADMINISTRATIF 2018

I. LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L2313-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Criel sur Mer, elle est disponible sur le site internet de la commune : www.criel-sur-mer.fr

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est concordant avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Les Comptes Administratifs 2018 : Commune, Château de Chantereine, Camping « Le Mont Joli Bois » ont été approuvés le 28 mars 2019 par le conseil municipal. Ils peuvent être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. ELEMENTS DE CONTEXTE ET DE PRIORITES DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif de la commune de Criel sur Mer a été voté par le Conseil Municipal le 30 mars 2018. Il se caractérise par

- Une diminution de la masse salariale
- Une baisse des charges à caractères générales
- Une stabilité globale des subventions aux associations
- Une baisse de l'encours de la dette

Un programme d'investissement d'un bon niveau permettant la poursuite des projets en cours.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour 2018 est – 6 825 €

Le budget 2018 a été élaboré cependant sans aucune hausse de la fiscalité.

La section d'investissement est quant à elle, équilibrée par l'attribution de subventions et la capacité d'autofinancement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

III LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a/ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 3 492 067.20 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 62% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Les effectifs de la commune sont de 76 agents au 31 décembre 2018.

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 3 206 649.74 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait des aides de l'Etat en constante diminution.

b/ Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate que les dépenses réelles de fonctionnement sont moins importantes en 2018 qu'en 2017 : 58 153.78 € de moins par rapport au montant réalisé en 2017.

Elles passent de 3 093 962.89 € à 3 035 809.11 €

En 2018, les dépenses d'ordre concernent les amortissements et les écritures comptables liées à la vente de biens communaux.

DEPENSES	MONTANT REALISE EN 2017	MONTANT REALISE EN 2018
Dépenses courantes	834 157.53 €	814 699.40 €
Dépenses de personnel	1 830 439.66 €	1 871 572.01 €
Atténuation de recettes	32 484.00 €	34 860.00 €
Autres dépenses de gestion courante	297 902.02 €	205 951.52 €
Dépenses de gestion des services	2 994 983.21 €	2 927 082.93 €
Dépenses financières	98 163.66 €	93 602.66 €
Dépenses exceptionnelles	816.02 €	15 123.52 €
Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles	3 093 962.89 €	3 035 809.11 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	232 825.94 €	170 840.63 €
Total des dépenses	3 326 788.83 €	3 206 649.74 €

Les principaux types de recettes de la commune en 2018 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (160 565.10 €)
- Les impôts locaux (1 784 397.00 €) et les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement (396 270.00 €).

RECETTES	MONTANT REALISE EN 2017	MONTANT REALISE EN 2018
Atténuation de dépenses	120 885.03 €	121 441.40 €
Recettes des services	186 214.94 €	172 822.94 €
Impôts et taxes	2 236 574.83 €	2 095 402.60 €
Dotations, subventions, participations	907 542.49 €	966 607.72 €
Autres recettes de gestion courante	19 490.98 €	20 764.32 €
Recettes de gestion des services	3 470 708.27 €	3 377 039.38 €
Produits financiers	5.51 €	5.44 €
Produits exceptionnels	210 761.71 €	72 035.90 €
Total des recettes réelles	3 681 475.49 €	3 449 080.72 €

Recettes d'ordre de fonctionnement	29 506.66 €	42 986.48 €
Total des recettes	3 710 982.15 €	3 492 067.20 €

c/ La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018 :

- Taxe d'habitation : 17.66 %
- Taxe sur le foncier bâti : 21.88 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 39.98 %

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Le produit de la fiscalité locale en 2018 s'élève à 1 784 397.00 €

d/ Les dotations de l'Etat

La Dotation Global de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est diminution constante ces cinq dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	523 060.00 €	523 060.00 €	452 949.00 €	394 775.00 €	396270.00 €

IV LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a/ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur de la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection d'éclairage public...)

b/ Les principaux projets inscrits au budget de l'années 2018 sont les suivants :

- Réfection de 15 voiries communales à Mesnil Val dans le cadre des travaux d'assainissement
- Création et entretien défenses incendie
- Création colombarium au cimetière communal
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite
- Travaux d'électricité au Tennis
- Travaux de renforcement et d'effacement des réseaux électriques et éclairage public
- Aménagement des gradins et de la régie son et lumière à l'Abribus

c/ Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	26 400.67 €	Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunt	317 399.43 €	FCTVA	40 095.44 €
<u>Travaux de bâtiments</u>		Mise en réserves	64 700.67 €
Colombarium	8 614.24 €		
Tvx mise en accessibilité PMR	2 198.59 €		
Travaux électricité Tennis	13 610.00 €		
Pompe à chaleur Chantereine	5 080.33 €		
Aménagement gradin et sono Abribus	32 982.12 €		
Diagnostic Eglise	4 608.00 €		
<u>Travaux de voirie</u>		Cessions d'immobilisations	
- Voirie 2017 : Rue du Moulin du Haut	26 785.44 €		
- Voiries 2018 : Av du Panorama/Av de la Butte/Av R. Lemoine/Av de la Rampe/Av L. Mériot/Av des Cottages/Rue des Prévoyants/Rue des Pins/Rue des Cormorans/Av Louis Martin/ Rue des Courlis/Av du Val Coquet/Allée du Bosquet	279 378.78 €		
-Sécurisation route d'Assigny	3 168.60 €		

-Création défenses incendie -Signalisation	26 516.64 € 7 575.20 €		
Autres travaux -Travaux effacement de réseau Fonds de concours -Réseaux électriques	16 345.84 € 6 215.04 €	Taxe d'aménagement	14 524.68 €
Autres dépenses -Equipements techniques -Matériel informatique -Mobilier bureau -Véhicule électrique Police Rurale -Modules de sport -Tapis mur escalade -Store électrique Titou -Buts de foot (Stade) -Armoire réfrigérée Salle de réception -Autres	6 917.08 € 6 464.40 € 1 067.78 € 21 351.85 € 12 754.46 € 3 163.20 € 1 870.80 € 1 437.12 € 1 074.00 € 4 857.47 €	Subventions	13 752.30 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	52 081.41 €	Produits (écritures d'ordres entre sections)	179 935.56 €
TOTAL	889 918.50 €		313 008.65

Les dépenses d'investissement 2018 représentent 863 517.83€ auxquels s'ajoutent le déficit d'investissement reportés de l'année 2017 sur l'année 2018 soit 26 400.67 €.

Les recettes d'investissement 2018 représentant 313 008.65 €.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés en comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « reste à réaliser ». Ainsi 89 550 € € de travaux et acquisitions sont reportés de 2018 sur 2019.

Ces crédits permettront la poursuite des travaux en cours en début d'année 2019, sans attendre le vote du budget.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 79 563.00 € et correspondent aux subventions restant à recevoir.

d/ Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 317 399.43 € en 2018 contre 291 805.75 en 2017.

L'endettement est en baisse constante en 2018, avec un encours de la dette totale de 1 638 686 € au 31 décembre 2018.

V/ LES BUDGET ANNEXES :

a/ Château de Chantereine :

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 597 977.18 € :

- Charges à caractère général : 208 155.86 €
- Charges de personnel : 381 869.68 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 579 560.33 € :

- Vente de prestation de services : 567 599.24 €

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 221.51 €

Dépenses d'investissement :

- Switch
- PC portable pour échange avec un PC Mairie
- Buffet réfrigéré
- Sommiers, matelas et pieds de sommiers
- Nappes
- Fontaine à eau
- Vidéo projecteur

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 951.64 €

Recettes d'investissement :

Amortissements
Sorties de biens de l'actif

b/ Camping

Le budget annexe Camping comprend le fonctionnement du camping municipal du « Mont Joli Bois » en délégation de service public depuis 2012 et l'écovillage « Les Rainettes »

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 91 251.22 € :

- Charges à caractère général : 13 323.78 €
- Charges de personnel : 2 403.00 €
- Charge financière : 1 351.26 € (intérêt emprunt)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 75 250.25 € : Elles sont essentiellement constituées de :

- La redevance versée par le délégataire du camping : 21 402.24 €
- Les loyers des emplacements de l'Ecovillage « Les Rainettes » : 31 951.39 €

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 70 690.39 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 124 921.90 €

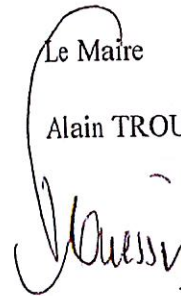
Recettes d'investissement :

Amortissements

Fait à Criel sur Mer, le 6 juillet 2019

Le Maire

Alain TROUessin



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, région, EPCI, syndicats mixtes, établissement de coopération interdépartementale), les articles L2121-26, L3121-17, L4132-169, L5211-46, L5421-5, L561-9 et L5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit à toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.